

## ENFANCE OUVRIÈRE, ENFANCE COUPABLE

Article paru dans la revue *Les Révoltes logiques*, n° 13, hiver 1980-1981, p. 13-35.  
La pagination originale est donnée en italiques entre crochets.

A l'origine, j'avais proposé d'intituler cet article : "A la Belle époque des mauvais sujets", mais le collectif Révoltes logiques, en la personne de Jacques Rancière, refusa, et ce fut heureux car cette fausse bonne trouvaille trahissait le fond et le ton de mon propos. Mais ce titre ne fut pas perdu pour tout le monde. Un jour, en 2000 ou 2001, je racontai l'anecdote à un vacataire que j'employais alors à Nanterre, Emmanuel Migeot ; comme je lui parlai de mémoire, je déformai légèrement la formule en la suivante : "A la Belle époque des mauvais garçons." Plus tard, j'eus la surprise de la retrouver telle quelle dans le titre d'un des épisodes d'une série historique télévisée "Jeunes délinquants vieux débats", réalisée en 2008. Le producteur de cette série était Emmanuel Migeot...

Du danger de semer à tout vent dans des oreilles attentives... les écrits s'envolent, les paroles restent.

Le dessin de Gérard-Seguin, "La chasse" – ici p. 5 – figurait déjà dans l'article.

**Alain FAURE**  
Université de Paris X-Nanterre  
afaure@u-paris10.fr

### *Enfance coupable et délinquance juvénile*

L'enfance coupable, vieille antienne, gagna en devenant délinquance juvénile au début de ce siècle le statut de discipline à part entière dans les sciences de la déviance. Ses premiers maîtres trouvèrent dans les minutieux comptages publiés par les instances répressives des instruments de mesure tout élaborés pour démontrer facilement l'aggravation du phénomène : tant pour les mineurs<sup>1</sup> que pour l'ensemble des jeunes, le nombre des délits n'avait cessé d'augmenter au long du siècle, plus rapidement que les délits d'adultes, plus vite que la population. Mais Paris restait un champ incomparable et inépuisable d'observations, en tant que capitale de cette délinquance d'abord, grâce aux comptes rendus chiffrés de la préfecture de Police ensuite : des années 1870 à la première guerre, un millier de mineurs, bon an mal an, transitaient par le Dépôt, aux côtés d'adolescents et de jeunes adultes (16-20 ans) sept fois et demie plus nombreux. Sur 26 700 arrestations annuelles (moyenne 1895-1913), dont 7 500 jeunes, 1 070 enfants peuvent apparaître assez peu de choses<sup>2</sup>, mais en matière de délinquance enfantine, les statistiques répressives – cela fut maintes fois signalé au siècle dernier – ne sont qu'un reflet trompeur et édulcoré de la réalité. En effet, arrestation n'égale pas inculpation et, moins encore, transfert au Dépôt. Les statistiques préfectorales ne tenaient pas compte des affaires classées sans suite par les commissaires de quartier. L'étude de leurs registres<sup>3</sup> montre combien était importante cette sélection et, par là même, bien plus fréquente qu'il n'apparaît, la délinquance des plus jeunes : entre juin 1906 et décembre

<sup>1</sup>. Le Code pénal de 1810 avait fixé la majorité pénale à seize ans. Elle fut portée à dix-huit ans en 1906.

<sup>2</sup>. Archives de la préfecture de Police (APo), DB 473, Statistique des arrestations opérées dans le ressort de la préfecture de Police.

<sup>3</sup>. APo, Registres des procès-verbaux des commissaires de police.

1907, dans le quartier de la Gare (13<sup>e</sup> arrondissement), 94 enfants de 8 à 15 ans furent traduits devant le commissaire, soit 46 % des arrestations des moins de vingt et un ans<sup>4</sup>. Les délits enfantins, qui occupent des pages entières de ces volumes, constituaient le tout-venant de l'activité policière. [13]

Cet enseignement de la statistique est parfaitement conforme aux préoccupations qui furent toujours celles des spécialistes de l'enfance coupable au 19<sup>e</sup> siècle : pénalistes, juges, avocats, hauts fonctionnaires, philanthropes de cabinet ou de terrain, comme les responsables des œuvres de patronage prenant en charge l'enfant après son jugement, tous, jusqu'au plus obscur des conférenciers, n'ont jamais parlé que des plus jeunes, enfants d'âge scolaire ou apprentis en début de formation. La mode des "apaches" après 1900, qui diffusait par l'image et par l'écrit toute une naïve représentation de surineurs moustachus et de jeunes ouvriers en perpétuel lundi, n'a en rien modifié ou troublé leurs débats. Les idées de ces hommes ont toujours reposé sur quelques principes déterministes simples : le crime de l'adulte commence au délit de l'enfant, l'un conduit à l'autre comme la source va à la mer. Pour comprendre la déchéance morale qui fait le criminel, cherchez l'enfant<sup>5</sup>. Conséquence, ou plutôt application de cet axiome au collectif : la criminalité de demain est l'enfance coupable d'aujourd'hui, les futurs héros des prétoires font leurs classes sous nos yeux. Que d'autre part les conscrits du crime soient les fils des ouvriers, qu'ils se recrutent exclusivement dans le milieu des classes populaires urbaines, était aussi pour eux une telle évidence que leurs ouvrages se contentaient de le rappeler d'un mot. Tous les délits enfantins sortaient du même moule, à commencer par le plus grave, le plus périlleux pour l'avenir de qui s'y livrait, le vagabondage, vrai Sésame du monde de la pègre pour ces penseurs de la criminogénèse.

Mais pourquoi les petits des pauvres ont-ils le diable au corps ? Réponse unanime et simple : si les enfants se tiennent mal, la faute en est aux parents ; plus profondément, l'enfance coupable est l'impur produit d'un milieu lui-même coupable. Le débat, diversement tranché, sur la nature de l'enfant ne changeait rien à cette conviction : ange, il devenait démon dans ce milieu, démon, il le restait. Certains insistaient sur les culpabilités directes, indiscutables – les fils dressés au vol, les filles prostituées ou envoyées mendier –, mais la plupart attribuaient aux vices du milieu ouvrier, à sa méconnaissance des normes dominantes de conduite, la responsabilité finale de la délinquance de ses enfants. La famille ouvrière dans les grandes villes est en crise, tout démontre sa faillite dans l'éducation des petits. La grande majorité des jeunes détenus et des pupilles des œuvres ne viennent-ils pas de familles "incomplètes" ou "anormales" ? Enfants naturels ou de foyers désunis, bientôt désertés par le père, souvent demi-orphelins de bonne heure, élevés par un survivant trop faible ou trop occupé, très

---

<sup>4</sup>. En 1906, les moins de seize ans ne représentaient que 12 % des jeunes de moins de vingt et un ans transférés au Dépôt par les commissaires.

<sup>5</sup>. La galerie des portraits brossés par Raymond Hesse (in *Les criminels peints par eux-mêmes*, 1912) est à cet égard très typique.

rarement fruits légitimes de familles stables et, au moins en apparence<sup>6</sup>, de bonne moralité... Preuves statistiques à l'appui<sup>7</sup>, la thèse semblait irrécusable. [14]

Mais le mal était dans toutes les familles, incomplètes ou pas : les enfants ne sont pas surveillés, les droits et les devoirs de ses membres ne sont pas définis, les seuls exemples mis sous les yeux de l'enfant dans ce qui lui sert de foyer sont les spectacles de l'intempérance et les tristes enseignements de la promiscuité. Les analyses étiologiques des spécialistes de l'enfance mettaient fondamentalement en cause la nature amoral du lien entre la famille et l'enfant ; poussant comme il peut et comme il veut, l'enfant pauvre ne trouvait ni l'amour ni l'autorité ni la direction morale que réclamait son état d'être faible et soumis à l'instinct. Certes, dans le courant chrétien fort important chez ces moralistes, la responsabilité du milieu familial se trouvait diluée dans une mise en accusation globale du présent : déracinement des communautés traditionnelles, travail de la femme, oubli de Dieu... D'où par exemple cette formule : "La culpabilité d'un enfant, d'un adolescent commence en général de se manifester par le fait même qu'il n'est pas où il devrait être."<sup>8</sup> Pour ces auteurs inspirés, les parents étaient les instruments inconscients de l'immoralité, les enfants perdus des villes tentaculaires payaient l'oubli des verts pâturages.

Ce corps de doctrine, fixé au 19<sup>e</sup> siècle, fut le sottisier commun où puisaient à l'envie journalistes, enquêteurs, philanthropes bénévoles ou simples bavards. Mais, parfaite vision de classe, il n'avait pas d'autre fonction que de justifier théoriquement la répression, d'expliquer, après coup, pourquoi des enfants étaient arrêtés et mis en prison. Comme on le verra à propos de la mendicité, toute action préventive menée avec ces idées conduisait à réclamer une répression accrue, voire des solutions de nature totalitaire. Sous l'influence conjointe de responsables d'œuvres et de magistrats du parquet de la Seine, ces représentations commencèrent à se modifier à la fin du siècle. L'œuvre d'un juge d'instruction spécialisé dans les affaires d'enfants, Louis Albanel, est très typique de cette évolution<sup>9</sup>. Que peuvent bien prouver les fameuses statistiques sur les familles incomplètes, remarquait-il, puisqu'en ces cas le juge ordonnait presque toujours l'envoi en correction ou le placement et qu'il rendait l'enfant à sa famille lorsque celle-ci était complète et bien notée ? Comment expliquer d'autre part que sur les 1 675 frères et soeurs de six cent petits délinquants passés par son cabinet, 45 seulement aient été signalés comme "indignes" ou "mauvais" par les services de police ? Que devenait alors la thèse de la reproduction criminelle par le milieu ?

"Les facteurs déterminants de la criminalité sont multiples et en même temps *individuels*. Tel enfant sera perdu où un autre sortira sauf [...] Je prétends que l'enfant devient criminel ou parce qu'il le veut ou parce qu'il est malade."

Ainsi encore, pourquoi des vagabonds de huit ans ? "C'est un curieux problème de psychologie [...] qui nous paraît actuellement insoluble." Le ton était neuf, et très net

---

<sup>6</sup>. Commentant le résultat d'une enquête faite sur le milieu familial de 385 jeunes détenus, un directeur de prison écrit : "Le nombre des parents dont la conduite n'a pas fait l'objet de critiques trop vives est de 127. Ce chiffre, relativement élevé, surprend. Il faut le considérer comme supérieur au nombre réel de familles dont la moralité est irréprochable." (Raux, *Nos jeunes détenus. Étude sur l'enfance coupable*, Lyon-Paris, 1890, p. 9).

<sup>7</sup>. Par exemple, Henri Joly, *L'enfance coupable*, 1904, p. 37-38 ; Grosmolard, "La criminalité juvénile", in *Archives d'anthropologie criminelle*, 1903-1904.

<sup>8</sup>. H. Joly, *op. cit.*, p. 125.

<sup>9</sup>. Louis Albanel, *L'enfance criminelle à Paris*, 1899 ; *Le crime dans la famille*, 1900 ; et plusieurs articles sur le même thème.

l'appel à la psychiatrie comme science auxiliaire de la criminalité enfantine. Ces idées allaient gagner du terrain et commencer à entrer en pratique avec la loi de 1912 sur les tribunaux pour enfants, œuvre de ces néo-moralistes. La croyance en une responsabilité collective et globale de la classe ouvrière [15] fut progressivement abandonnée, pour la mise en place d'un travail de repérage des milieux, des lieux, des familles, des situations, des caractères où la délinquance est à la fois prouvée et probable, pour la constitution, comme le réclamait le bon juge, "des archives morales, familiales et sociales de chaque enfant arrêté". La délinquance juvénile était née, morte l'enfance coupable.

Le propos n'est pas ici d'approfondir cette mutation théorique de la répression, mais, dans un essai d'approche des pratiques délinquantes enfantines, de remettre en quelque sorte en honneur les vieilles conceptions moralistes. Quelles réalités se cachent derrière ces accusations d'immoralisme ouvrier ? Quelle est la vraie nature du lien entre l'enfant et la famille ? Prendre au mot le moraliste, mais non le prendre au sérieux : son discours aurait cela de séduisant qu'il se prête aux retournements éthiques et politiques qu'il est parfois d'usage aujourd'hui d'opérer sur la pensée bourgeoise du 19<sup>e</sup> siècle. En toute naïveté, ces hommes de la loi et de la morale nous décriraient la liberté perdue de l'enfant pauvre et la famille ouvrière des origines, d'avant les disciplines. Mais on ne redresse pas le réel par simple antiphrase, il faut périlleusement tenter de le laisser parler.

### *Quartier libre ?*

Sous le proconsulat d'Hausmann s'est opérée une domestication de la rue et un assainissement physique et moral des quartiers centraux de la capitale. Mais, dans les faubourgs populaires toujours plus peuplés qui les enserrent, tout restait à faire. En témoignait l'occupation de la rue par les enfants, premier choc visuel des voyageurs aventurés en ces parages. On a heureusement dispersé "le foyer de misère et de corruption de l'enfance" qui rayonnait jusque sous les murs de l'Hôtel de Ville, écrit l'un d'eux en 1864 <sup>10</sup> ; derrière les fenêtres des maisons neuves s'épanouit une saine jeunesse, mais...

"c'est dans ces tristes quartiers que vous pouvez voir accroupis dans la boue ou la poussière des rues un amas d'enfants sales, déguenillés, vagabondant toute la journée au gré de leurs caprices et de leurs mauvais instincts [...], hôtes habituels de la police correctionnelle et des prisons."

Ce grouillement était senti comme une menace et un désordre : comment reconnaître le frère et la soeur dans ces grappes d'enfants ? Où sont et que font les parents et les maîtres d'école ?

---

<sup>10</sup>. L. C. Michel, "L'enfant du peuple de Paris", in *Le Correspondant*, sept.-déc. 1864.



**"La chasse", dessin de Gérard-Séguin**

in Édouard Siebecker, *Les enfants malheureux*, Aux bureaux de "L'Année illustrée", chez Paul Dupont, 1868, chapitre IX.

Quand le voyageur, rentré au pays, parle alors "d'enfants des rues", quand un récit de vie nous fait confidence d'une enfance "passée dans la rue", il ne faut pas les prendre au mot et imaginer, à tout coup, des existences sauvages, abandonnées ou nomades. "La rue", c'est l'ensemble des lieux et des circonstances où ne s'exercent ni le regard ni les raisons des grands. Elle commence au logement laissé vide par les parents et livré aux petits, pour s'étendre bientôt à l'espace immédiat de la cour ou du passage et gagner enfin, avec l'âge des commissions, la rue réelle, lieu coutumier des regroupements enfantins. Cette liberté ne se discute pas : aux yeux des familles, la rue n'est pas une menace pour l'enfant, une zone obscure dense en périls, mais bien plutôt un milieu protecteur et sain par opposition au logement sans air ni lumière. "L'eau froide et l'air pur sont nos deux meilleurs médecins" <sup>11</sup>. [16] Les maternelles ont longtemps gardé la mauvaise réputation des salles d'asile, lieux "fertiles en poux, coqueluche et scarlatine", à fuir<sup>12</sup>. De plus le lien entre l'enfant et le logement n'était jamais si lâche, au-dehors il évoluait toujours dans un réseau de contrôle : les aînés avaient la charge des petits et les

<sup>11</sup>. Formule en usage dans sa famille, que rapporte René Michaud, *J'avais vingt ans*, 1967, p. 38.

<sup>12</sup>. Auguste Brepson, *Un gosse*, 1928, p. 70.

rapports de voisinage s'alimentaient naturellement de leurs faits et gestes. On est plus près ici d'un mode collectif de gardiennage que d'un abandon indifférent à la rue.

Les "amas déguenillés" du voyageur n'étaient pas des agglomérations de hasard. Le peu que l'on sache des bandes de jeunes au siècle dernier évoque une séparation en classes d'âge. Mais l'existence des bandes était toujours déterminée par les autorités exerçant successivement leur tutelle sur le quotidien de l'enfant : ainsi le travail – le travail régulier et salarié – traçait une nette frontière entre apprentis et gamins d'âge scolaire, de même que la sujétion à un compagnon séparait apprentis et jeunes ouvriers. Pour les gamins, la tutelle familiale faisait de la maison, de la résidence, le point d'ancrage des bandes. Chaque rue avait la sienne, fédérant les petits groupes éclos dans les cours, mais au gré de reconnaissances et d'exclusives qui n'appartenaient qu'aux enfants. La bande naissait de la familiarité des lieux prolongeant les logements, jamais de l'école. À cette absence, de bonnes raisons : l'importance de la non-fréquentation scolaire – à vrai dire, impossible à mesurer puisque l'administration ignorait elle-même le nombre d'enfants soumis à l'obligation – et, plus encore peut-être, la fréquentation irrégulière engendrée notamment par la mobilité des familles<sup>13</sup>. Mais l'école était surtout une clôture, souvent lointaine, un rassemblement non choisi, sans âme collective. À la sortie, les maîtres faisaient toujours un bout de conduite aux enfants, pour bien leur signifier qu'ils n'avaient pas à s'attarder là. À l'occasion, l'école mobilise, comme dans les batailles rangées entre écoliers de la laïque et élèves des Frères, mais est-ce encore à la manière des bandes et bien plus pour la défense des honneurs familiaux que pour l'illustration de l'école.

Toute bande de gamins était par nature fluctuante, le nomadisme des familles et l'entrée dans le travail modifiaient constamment ces petites hordes. Mais la bande préexistait à l'enfant : elle était structure d'accueil et mode d'intégration au quartier. L'enfant n'habitait réellement que par elle, c'est elle qui se chargeait de le transformer en gamin par un jeu d'échange et de possession ; l'intégration dans une bande constituait un rituel souvent violent, qui imposait au nouveau et un statut et un surnom : "On était crâne quand on venait de baptiser un copain"<sup>14</sup>. Dans les procès de petits coupables, le juge avait souvent bien du mal à savoir qui était qui<sup>15</sup>. L'enfant recevait en partage un territoire et la science de l'environnement acquise par le groupe, qui classait et jugeait les êtres et les choses. [17] L'intimité profonde entre la bande et son quartier ouvrait à l'enfant un champ d'expériences, un terrain d'aventures pour la découverte de ce qui faisait la vie dans la classe où il était né. Ce qu'il voyait dans l'intimité des familles, où il entrait comme chez lui grâce à des camaraderies, importait autant que ce qu'il vivait dans la rue, puisque c'était l'occasion de mettre à l'épreuve le modèle parental<sup>16</sup>.

<sup>13</sup>. Dans certaines écoles bellevilloises, vers 1900, le tiers des effectifs scolaires était renouvelé chaque année selon Gérard Jacquemet, *Belleville au XIX<sup>e</sup> siècle*, Thèse Université Paris I, p. 1133.

<sup>14</sup>. Gaston Guiraud, *P'tite gueule*, 1938, p. 13.

<sup>15</sup>. *Le Président* : "Mais enfin, qui c'est Lapin ? – *Graffin* : "C'est Chatelain" – *Chatelain* : "Oh ! menteur !" (in *Gazette des tribunaux*, 17 janv. 1880).

<sup>16</sup>. "L'impudeur" d'une famille où les enfants étaient baignés nus tous ensemble choque ce gamin de dix ans à qui, en familial du logement, la mère propose : "Tu ne veux pas faire comme eux ?". Il refuse : "Pour rien au monde je ne me serais mis nu devant cette assemblée, et cependant il me plaisait que j'en eusse en quelque sorte le droit. Je me sentais libéré d'une obscure contrainte." (André Perrin, *Le père*, 1904, p. 82). Amère découverte d'une convention sociale ou critique du père, que cette conversation rapportée par Henry Poulaille entre son père et lui à propos d'une voisine qu'il sait battue par son mari : "De quel droit veux-tu que j'aïlle me mêler des affaires des gens ? – Papa, c'est pas des affaires des gens ! – Je comprends

Bien qu'intégrée elle-même au quartier, la bande avait besoin pour sa cohésion et sa vitalité d'un espace totalement à elle, d'un terrain connu et respecté de tous pour être le lieu des enfants. Où que le hasard pousse les familles ouvrières dans les faubourgs, ces lieux foisonnent et sont à prendre : terrains à bâtir laissés en friche, emprises industrielles sous-utilisées, zones de baraques, voire places de quartier perdu où il passe une voiture à l'heure. Chaque bande de rue un peu nombreuse avait ainsi ses quartiers, son sanctuaire, son siège, où le produit des récupérations et des rapines s'entassait dans quelque cabane et où avaient lieu de grands jeux collectifs, étonnantes mises en scène parfois, comme ce Camp du Drap d'Or monté et joué par les gamins de la rue de la Convention et que Poulaille a longuement décrit<sup>17</sup>. De la même veine étaient les concours de chant de la place de Ménilmontant<sup>18</sup> ou, rue Clisson, les représentations de mime librement inspirées d'Alexandre Dumas<sup>19</sup>. De tels jeux étaient spectacles courants, suivis et applaudis par les passants pour qui d'ailleurs ils n'étaient point faits. Les espaces improductifs mobilisés par les gamins structuraient les bandes ; entre voisines, le conflit était permanent pour leur contrôle. Mais ces batailles, par leur ampleur, dépassaient le plus souvent l'enjeu d'un terrain vague, les rivalités locales disparaissaient pour faire front à l'ennemi commun<sup>20</sup> :

"Lorsque la guerre est déclarée entre rues et entre quartiers, cela n'empêche nullement coïncs et laïques de s'allier pour se cogner. Ceux de la rue Nationale avec ceux de la rue Clisson, ou ceux de la Butte aux Cailles avec ceux de la Maison Blanche. De même que si la banlieue bouge, tout le monde se coalise [...] et s'en va liquider l'affaire sur les fortifs."

Jeu extrêmement sérieux et violent que ces compétitions musclées : l'âme collective de la bande s'y exprimait entièrement et chaque enfant, face au barbare, y magnifiait son sentiment d'appropriation du quartier.

La vie dans la rue n'était jamais pour le gamin que l'occasion d'une expression libre des influences qui pesaient sur lui. Le goût du chant, par exemple, [18] était un pur produit familial : dès trois ans, les parents éduquent l'enfant, estimant qu'une bonne oreille et une voix bien posée sont aussi importants que l'alphabet et les quatre règles<sup>21</sup>. De même, les jeux bruyants et dévastateurs des bandes puisaient-ils largement dans les livres et les leçons de l'école ; le terrain vague entretenait des pratiques d'enseignement mutuel, encore intactes chez les plus irréguliers de l'école, comme les fils de chiffonniers. La dramaturgie enfantine mettait aussi en scène les événements du quartier et la vie familiale : la police qui arrête, le propriétaire qui saisit, le père qui frappe, autant de saynètes à valeur parodique et initiatique<sup>22</sup>. La famille restait bien présente, jusque dans l'intimité des jeux. C'est ainsi qu'il faut voir la question de la participation des filles à la vie en bande. S'il y avait bien mélange des sexes, les filles y étaient aussi effacées que peu nombreuses. Le partage des rôles imposé par la famille donnait en effet très tôt à la fillette délégation de puissance maternelle dans le logement : "Mes jeux : la garde

---

que ça te fasse de la peine... Mais on a pas le droit de se mêler des disputes des voisins, c'est défendu."(Henry Poulaille, *Le pain quotidien*, 1934, p. 221).

17. H. Poulaille, *Les damnés de la terre*, 1935, ch. IV, *passim*.

18. Marie Michel-Bashi, *Poupoune*, 1975, p. 41-44.

19. A. Brepson, *op. cit.*, p. 184-197.

20. A. Brepson, *op. cit.*, p. 180.

21. Henri Leyret, *En plein faubourg*, 1895, p. 120-121.

22. Voir par exemple la nouvelle intitulée "Réalisme", in Léon Frapié, *Les contes de la maternelle*, 1910.

éternelle des petites soeurs entre deux parties de 'chat' dans un terrain herbeux qui était notre jardin d'enfants pauvres"<sup>23</sup>. Aussi, dans les querelles avec les frères, la voit-on adopter rapidement le ton et le langage maternels<sup>24</sup>. La bande se constituait sur fond d'exclusion féminine, et les filles que les garçons entraînaient pour "tenter le péché" pouvaient-elles être dès lors autre chose que de "vicieuses gamines" ?<sup>25</sup>

"Dans la rue, nous venait tout naturellement le goût de la fauche, travers alors si commun à la plupart des enfants du quartier<sup>26</sup>. "Nous tirons les cordons des sonnettes, chapardons des poignées de figues et de pruneaux à l'étalage des épiciers, grimpons à l'arrière des voitures"<sup>27</sup>. Le vol était une banalité de la vie en bande. Chez le gamin, il perpétuait les habitudes de ramassage et de récupération acquises dès le plus jeune âge. À la maternelle, les petits étaient régulièrement fouillés et les récoltes toujours étonnantes : "Bouchons, noyaux, clous, os, rognures de zinc, de cuir, morceaux de verre, de pierre, de bois, fragments de pipes, de peignes, de biberons, boîtes à cigares, fioles de pharmacie, etc"<sup>28</sup>. Cette prédation native était fille de la pénurie : rien ne se perd et tout se transforme, des jeux et des jouets sortiront de ces riens. Mais l'aspirant chiffonnier ou le ravageur de trottoir alimentait aussi de ses trouvailles les petits revenus familiaux<sup>29</sup> :

"Quelquefois, au lieu de jouer, je fouillais les caniveaux de la rue. J'y ramassais l'étain, le plomb, que je rapportais à mon père qui les faisait fondre pour les transformer en lingots et les vendre."

On n'a jamais vu un gamin payer sa place dans l'omnibus : sauter à l'arrière des voitures était autant un jeu qu'une économie. Bien des comportements enfantins participaient d'une morale familiale de la survie. Pour la laisser sauve après un échec au certificat d'études, tel gamin rentrera chez lui avec un manche à balai trouvé dans la rue : au moins, "trois sous de gagnés"<sup>30</sup>.

Mais l'enfant, quand il vole, sait bien qu'il vole. La valeur et la rareté de l'argent, il l'apprenait vite en faisant les courses, et s'il recevait des parents la recommandation d'être "bien aimable" avec les commerçants, c'est qu'il était appelé, un jour ou l'autre, à être leur ambassadeur pitoyable et humilié pour la négociation d'un crédit auprès de ces puissances. D'autre part existait bien chez lui la conscience de la sanction possible : autant que les leçons de morale à l'école, les récits de la rue et la chronique familiale<sup>31</sup> diffusaient chez les petits la terreur des gendarmes. Le petit voleur évoluait en toute connaissance de cause entre la morale du milieu et la morale familiale, entre un consensus et une censure.

<sup>23</sup>. Ainsi parle Nuche, bonne d'hôtel, in Lucien Bourgeois, *L'ascension*, 1931, p. 149.

<sup>24</sup>. "Et pis d'abord, si elle est sale la serviette, c'est de ta faute. Tu traînes partout, tu t'bagarres avec tous les gars du quartier et tu r'viens tout dégoûtant." René Michaud, *op. cit.*, p.40.

<sup>25</sup>. A. Brepson, *op. cit.*, p.203.

<sup>26</sup>. Albert Simonin, *Confessions d'un enfant de La Chapelle*, 1978, p. 20.

<sup>27</sup>. A. Brepson, *op. cit.*, p.199.

<sup>28</sup>. L. Frapié, *op. cit.*, p. 74.

<sup>29</sup>. René Bonnet, *Enfance limousine*, 1954, p. 23.

<sup>30</sup>. Gaston Guiraud, *op. cit.*, p.29.

<sup>31</sup>. "Ces enfants ont pour parents des camelots, des marchands des quatre saisons, des ambulants continuellement pourchassés et saisis par la police ! Les enfants ont de naissance, ils ont par habitude, ils ont dans le sang l'effroi du sergent de ville. Ils savent des exemples terrifiants de désastres causés par les "agents". L. Frapié, *La maternelle*, éd. Calmann-Lévy, 1910, p. 72. Avocats et juges étaient souvent étonnés des connaissances pénales des enfants, qui savaient se plaindre d'arrestation illégale ou de détention abusive. Récits et chroniques apprenaient aussi l'art difficile de se sauver du gendarme.

Aux yeux du moraliste, le vol enfantin, quand il n'était pas le produit d'un mauvais instinct non redressé par l'éducation, ne pouvait relever d'autre chose que d'une incitation familiale. Il est très vrai qu'existaient des pratiques domestiques illicites dont les enfants étaient l'instrument : la fraude à l'octroi, par exemple, qui avait quelque chose d'une institution dans les faubourgs, perpétuant la tradition des résistances anti-fiscales<sup>32</sup>. Quant au vol effectué avec la précieuse complicité de l'enfant – mains lestes et mine innocente –, il était le fait de mères qui, le plus souvent hors du quartier et à l'insu des maris, se résignaient à de pauvres rapines ou venaient dans les rayons du grand magasin prélever l'impôt du pauvre<sup>33</sup>. Mais les parents convoqués par le directeur de l'école pour quelque larcin révélé par une fouille ou la surveillance des maîtres, et qui lui répondaient : "En voilà une affaire !" ou "Ce n'est que juste de prendre à ceux qui en ont trop"<sup>34</sup>, n'étaient certes pas tous des voleurs d'habitude ou des apôtres de la prise au tas. Car il n'était besoin de dicter ou de souffler à l'enfant l'idée du vol : de sa prise de conscience de la misère naissait [20] son premier geste délictueux et l'habitude s'enracinait avec la découverte du monde qui était le sien. Il osait ce que n'osaient ses aînés, armé qu'il était contre la peur d'un sentiment sauvage de la justice. Les moralistes, prêts à comprendre sinon résignés à absoudre les vols de survie, n'avaient pas de mots assez durs pour qualifier la soustraction de tout "superflu", alors que pour l'enfant la même légitimité couvrait toutes les rapines, qu'il s'en attribue les profits ou les reverse à sa famille.

Mais les vols des gamins avaient pour eux l'approbation, la neutralité au moins, du milieu. Les petits pillages grâce auxquels les bandes se procuraient le matériel nécessaire à leurs jeux bénéficiaient de l'indulgence plénière des témoins : "Aux fenêtres, les gens riaient. Tous se disaient que ces jouets avaient été chapardés, mais nul ne voyait de gravité à ce larcin."<sup>35</sup> Le gamin savait jouer à merveille des rapports tendus du quartier avec les petits commerçants : pris la main dans le sac, il proteste, crie, tempête, sûr de provoquer un rassemblement devant la boutique, qui prendra fait et cause pour lui, parfois violemment. Une solidarité bien entendue couvrait aussi les petits trafics locaux montés par les bandes : le plomb des toitures, le charbon ou le sucre des tombereaux, le bois à brûler des palissades, toutes les ressources du quartier étaient minutieusement exploitées par les enfants, qui écoulaient ces richesses auprès des ménagères du voisinage ou par de petits réseaux de receleurs plus ou moins d'occasion, brocanteurs et marchands des rues<sup>36</sup>. Les profits étaient ici très minces, les chiffres d'affaire de ces sortes d'entreprises dérisoires, mais, comme les enfants, les adultes y trouvaient leur compte, n'y voyant que la bonne aubaine d'une taxation occulte des denrées. Après l'arrestation d'une bande, le commissaire enquêtant sur la moralité des

---

<sup>32</sup>. Tout un trafic semi-clandestin existait sur la zone, qui se disputait la clientèle des enfants. R. Michaud, *op. cit.*, p.18-19.

<sup>33</sup>. Alors que chez les bourgeoises, leurs clientes ordinaires, le vol dans les grands magasins était plutôt assimilé à la restitution d'un trop-perçu lors d'achats antérieurs, à un impôt sur les bénéfices, il avait, chez les ouvrières et les femmes du peuple, la légitimité d'une infime soustraction sur un superflu bourgeois complaisamment étalé, d'un impôt sur le capital : "Certaines personnes pensent qu'il est moins grave de voler aux étalages des grands magasins que de s'emparer d'un objet quelconque dans un autre lieu", dit Albanel, *Le crime dans la famille*, p. 56 – Voir Isabelle Varda-Dargone, *La délinquance féminine de grand magasin avant 1914*, Mémoire de maîtrise, Paris VII, 1979.

<sup>34</sup>. H. Joly, *Le combat contre le crime*, p. 124.

<sup>35</sup>. H. Poulaille, *Le pain quotidien*, p. 193.

<sup>36</sup>. Les registres du commissariat de la Gare portent témoignage de la fréquence du phénomène : il ne se passe pas de mois sans qu'une de ces associations enfantines ne soit démantelée.

enfants et de leur famille se heurtait souvent à des refus de réponse de la part des voisins : en faveur de huit petits voleurs de la rue Nationale, en 1910, on pétitionna dans le quartier<sup>37</sup>.

Le meilleur auxiliaire de la répression restait encore la famille. Les parents étaient en effet civilement et pénalement responsables ; pour peu qu'il y ait preuve de partage familial et, par suite, soupçon d'incitation, l'affaire pouvait aller très loin. Le commerçant lésé – le jeu du Camp du Drap d'Or avait coûté 200 francs en poudre d'or à une marchande – pouvait bien hésiter à porter plainte, sachant qu'il en serait mal jugé par sa clientèle : on a vu des commerçants boycottés pour cette raison<sup>38</sup>. Mais à elle seule la peur d'une plainte provoquait bien souvent les pires raclées familiales, par lesquelles les pères se transformaient bénévolement en redresseurs des torts faits à la propriété. Plus forte que la honte ainsi imprimée à l'enfant, n'était-ce pas la haine qui pouvait s'ensuivre, haine des nantis qui menacent ou haine des proches qui les vengent ? Le petit voleur était le héros sacrifié des situations, des besoins et des conflits que son geste mettait à nu. [21]

Si la tâche ingrate du démantèlement des bandes revenait à la police, dans d'autres sphères on songeait aux moyens propres à les déraciner. C'est à l'école principalement qu'est confiée l'action préventive sur l'enfance ouvrière, mais une école appuyée par des institutions, quelles qu'elles soient, qui en prolongent l'influence au-delà de ses horaires obligés. La république radicale vit naître tout un foisonnement de structures para et péri-scolaires, laïques et religieuses, rivales mais tendant au même but : l'encadrement des loisirs et des temps libres. Ces politiques de la jeunesse eurent toujours des ambitions bien plus grandioses que le redressement des petits voleurs, mais, en voulant vider la rue, développer le goût des compétitions civiques, enrôler les ardeurs pour quelque grande cause collective, elles s'attaquaient aux regroupements coutumiers et aux solidarités locales : il fallait bien procéder au remembrement des collectivités et au redéploiement des énergies pour agir sur des corps disponibles et des âmes neuves. Dès les premiers temps de l'obligation, les bataillons scolaires – manœuvres le jeudi, défilés le dimanche – avaient tenté d'insuffler patriotisme et discipline à toute la jeunesse des écoles. Cette guerre pour rire n'eut d'autre postérité, outre l'éducation physique, que la transmission de chansons boulangistes apprises des instructeurs militaires et hurlées dans les assauts par les bandes de quartier<sup>39</sup>. Bien plus profonde, à coup sûr, fut l'influence des patronages religieux – ils étaient 240 dans Paris et sa banlieue en 1906 – et des institutions nées de leur pendant laïque, le mouvement dit "d'après l'école" : cercles scolaires, amicales d'anciens élèves, classes de vacances... Tout ce bourgeonnement scolaire demanderait à être mieux connu pour en apprécier réellement les fruits. Son existence témoigne au moins d'une réussite, celle d'avoir convaincu les familles des dangers de la rue pour leurs enfants. Et si ces institutions, de nature non coercitive, parvinrent à mettre les parents de leur côté, c'est qu'elles se voulurent leur allié dans l'éducation des petits, et non leur ennemi, à l'opposé des manœuvres préventives des philanthropes.

---

<sup>37</sup>. Registre du commissariat de la Gare de 1910, procès-verbaux n° 1006, 1031, 1048.

<sup>38</sup>. Ils avaient aussi à compter avec les vengeances enfantines. Pour quelle autre raison les bandes de gamins s'amusaient-elle parfois à descendre des vitrines à coups de cailloux, comme le notent souvent les spécialistes de l'enfance coupable ?

<sup>39</sup>. G. Guiraud, *op. cit.*, p. 15.

## *Le philanthrope et le petit mendiant*

Si pour les gestionnaires de l'école, l'encadrement progressif et par la douceur des temps morts de la vie scolaire pouvait seul opérer le sauvetage de l'enfant, chez les moralistes actifs, dans le milieu des œuvres de patronage en tout premier lieu, on raisonnait un peu différemment. L'école du jeudi ou les amicales étaient d'excellentes choses, mais encore fallait-il que l'enfant fût déjà, pour y participer, un régulier de l'école. De plus, le combat de l'école contre la rue avait pour eux un contenu et un enjeu très précis : la moralisation par la préparation au travail ou l'immoralité contractée dans la lucrative oisiveté de la mendicité. Ce n'était pas tant l'écolier voleur ou le petit vagabond qui les inquiétait, que l'enfant qui courait les rues en tendant la main ou déguisant son geste par l'offre de quelque menue marchandise. La mendicité était à leurs yeux le vrai fléau de l'enfance ouvrière, car elle ruinait, à l'âge où l'on se forme, le goût de l'effort régulier, le sens et l'amour du travail. On peut enfermer le vagabond, rééduquer la main du voleur, on ne retrouvera jamais l'âme envolée du petit mendiant [22]. Rien d'étonnant dans ces jugements puisque la bourgeoisie du 19<sup>e</sup> siècle n'a jamais cru au mendiant : le mendiant n'est pas une figure du pauvre, mais dans son essence un oisif faisant profession de la misère, revêtant ses apparences pour mieux exploiter le riche. Les nouveaux Sauval, en décrivant les mœurs mendiantes<sup>40</sup>, insistent tous sur l'exploitation des enfants : trafics de bébés au maillot, loués tant la soirée, et surtout enfants dressés à harceler le bourgeois, battus en cas de recette trop maigre, voire mutilés pour les besoins de la cause, en tout cas nourrissant par leur martyr les grasses matinées de leurs géniteurs. Même si les récits d'enfants roués de coups ou énucléés ont toujours soulevé plus de scepticisme que d'indignation, la représentation bourgeoise de la mendicité infantine restait bien celle d'une cynique industrie familiale. Vouloir protéger l'enfant de cette exploitation revenait donc à s'attaquer de front aux familles et obtenir d'elles, de gré ou de force, un début d'humanité en scolarisant leurs enfants.

Les œuvres de patronage avaient toujours souhaité exercer une action préventive en ce domaine, par le moyen d'un réseau de surveillance des familles. L'idée était dans l'air quand, en 1894, fut fondée la *Société contre la mendicité des enfants* dans le but spécial de faire inscrire à l'école les petits mendiants errant dans Paris. Les aventures vécues et consignées dans leur précieux *Bulletin*<sup>41</sup> par ces "rabatteurs" comme ils se qualifiaient eux-mêmes, vont nous servir de guide. Cette société eut en effet les moyens de ses ambitions : forte et de promesses d'appuis officiels et d'un accès aux grands journaux, divisée en sections d'arrondissements aux mains de personnalités locales bien implantées (directeurs et directrices d'écoles, administrateurs de bureaux de bienfaisance et responsables d'œuvres privées d'assistance), elle diffusait dans le public des cartes-lettres qui, transmises aux sections avec le signalement de l'enfant, servaient à retrouver les familles ; chaque enfant ainsi sauvé était l'objet d'une enquête permanente à son foyer et à son école. La tâche semblait simple, le dispositif bien au point, somme tout il suffisait de paraître pour réussir<sup>42</sup> :

---

<sup>40</sup>. La littérature sur ce thème est abondante. Citons, pour la fin du siècle, les deux études les plus lues : Louis Paulian, *Paris qui mendie*, 1893 et Georges Berry, *Les petits martyrs*, 1892.

<sup>41</sup>. *Bulletin de la Société contre la mendicité des enfants*, mensuel, 52 numéros d'octobre 1896 à mars 1901 (BNF : 8° R 15954).

<sup>42</sup>. *Bulletin de la Société contre la mendicité des enfants*, mars 1901.

"Notre rôle semblait devoir se borner essentiellement, comme on nous le disait à une de nos premières réunions, à celui de rabatteurs et nous étions pleins d'espoirs, assurés d'atteindre le but puisque le succès ne dépendait que de notre bonne volonté."

L'enthousiasme militant n'avait pas longtemps résisté aux découvertes et aux déconvenues. Il fallut d'abord admettre que si des enfants mendiaient, c'était par nécessité, qu'il n'était question ici ni de contrainte ni de coups, pas même de bamboches aux frais du bourgeois, mais de faim et de besoins élémentaires : "Les malheureux à qui nous avons affaire se trouvent ruinés de fond en comble dix fois, vingt fois par année, toutes les fois que survient le moindre incident qui trouble le cours ordinaire de leur vie."<sup>43</sup> La mendicité bien souvent n'excluait pas l'école, constatation qui désarmait le censeur [24] : "Je n'ai pas eu à intervenir. La vente des fleurs qui se faisait le soir servait bien à augmenter le budget familial"<sup>44</sup>. Que faire aussi contre ces pères qui emmenaient leur garçon chanter avec eux, le soir ou le dimanche, dans les bistrotts ou les réunions du quartier<sup>45</sup> ? Mais le plus douloureux pour la société fut sans doute de constater son entière solitude, malgré ses appuis et malgré ses appels : les autorités scolaires et policières lui avaient bien donné toutes les bénédictions possibles, mais elles entendaient en rester là, ces puissants alliés contemplaient la bataille engagée sans broncher.

L'obligation scolaire était inscrite dans les textes, des sanctions prévues, mais n'était-ce pas pour la forme ? À mots couverts, dans la société, on critiquait les directeurs d'école, en général plus que réticents à prendre en charge dans leurs établissements les habitués de la rue, et, à travers eux, l'administration scolaire peu désireuse d'entrer en conflit avec les parents soudain privés des appoints enfantins – travail ou mendicité –, et prudemment dépourvue des moyens d'investigation et de contrôle nécessaires au respect universel de l'obligation. De même, la mendicité était interdite, mais alors pourquoi tant de mendiants, grands et petits, dans les rues ? La Société avait encore la loi pour elle, mais il ne fut à aucun moment question de mettre la police à ses ordres. La répression de la mendicité était à l'époque une routine, non un système : éviter les stationnements de mendiants, nettoyer la rue les jours de réception officielle, maintenir un niveau constant d'arrestations en vue des rapports annuels d'activité ; la chasse donnée aux petits avait surtout pour but de les effrayer, la récidive était le seul critère de la sévérité et des sanctions. La préfecture a toujours joué concurremment de la rafle et de la tolérance envers les mendiants comme envers tous les métiers de la rue, persuadée du rôle essentiel de soupape rempli par ces activités de survie<sup>46</sup>. Les militants de la Société découvrirent donc que des impératifs de politique sociale pouvaient être plus forts que les impératifs de la moralité et que les pouvoirs préféraient tolérer un certain état de désordre plutôt que d'imposer un ordre moral

---

<sup>43</sup>. *Bulletin de la Société contre la mendicité des enfants*, juill. 1899.

<sup>44</sup>. *Bulletin de la Société contre la mendicité des enfants*, mars 1900.

<sup>45</sup>.. "Je n'ai jamais pu empêcher cela. L'enfant fréquente régulièrement l'école, est mis assez proprement, n'est pas plus mal élevé à la maison que tant d'autres : c'est vraiment dommage qu'un père inconscient donne un tel exemple" (in *Bulletin de la Société contre la mendicité des enfants*, février 1900).

<sup>46</sup>. Ainsi, dans leurs réponses aux enquêtes préfectorales de 1886 et 1888 visant au recensement de la mendicité parisienne, certains commissaires de police assimilait aux mendiants l'ensemble de la population assistée de leur quartier : "clients" des œuvres privées d'assistance, indigents inscrits au bureau de bienfaisance, habitués des distributions de pain et de portions faites par les commerçants ou les restaurateurs... Chez tous, la frontière entre le pauvre et le mendiant, l'assistance et l'aumône, restait extrêmement floue. (APo, DA417).

périlleux et pour l'ordre public et pour le budget bourgeois. Mieux valait des prisons bien pleines qu'une taxe des pauvres.

Donc, "nous ne pouvons empêcher les enfants de mendier, nous ne pouvons pas les conduire de force à l'école"<sup>47</sup>. Dès lors, les visiteurs de la Société, dépouillés de tout appareil répressif, durent-ils traiter avec les familles d'égal à égal, de puissance à puissance :

"Nous en sommes [...] réduits à faire une sorte de marché avec les parents : moyennant des secours plus ou moins abondants, plus ou moins souvent répétés, ils consentent à envoyer leurs enfants à l'école."

[25] Toutes leurs "conquêtes", leurs "sauvetages" – quelques dizaines par an – étaient au prix "d'une sorte de marchandage"<sup>48</sup>, la leçon de morale à domicile se révélait inopérante sans pièces de cinq francs à la clef. Ces bourgeois firent la dure expérience de ce que pouvait réellement la philanthropie, quand elle n'était pas casquée, qu'elle n'avait pas derrière elle, à la porte, la loi et le policier : rien que la force attachée à un contrat liant deux parties, où chacune en veut pour son argent, une transaction où le véritable humilié n'est pas celui qu'on pense, puisqu'ici c'est le professeur qui doit payer l'élève pour faire entendre sa leçon. La philanthropie, sans une quelconque planification autoritaire des conduites, n'était qu'un douloureux avatar de la charité, que pourtant elle entendait dépasser. À vrai dire, tous les philanthropes endurcis savaient cela. Ainsi une correspondante de la Société, directrice d'un patronage à Levallois et notable fort répandue, affirmait qu'elle avait pu déraciner la mendicité des enfants dans sa commune en faisant de la fréquentation scolaire le préalable absolu à tout secours<sup>49</sup> :

"La crainte que les enfants et les parents ont de moi vient précisément de ce que, par mes diverses situations, je puis les empêcher d'obtenir [*des secours*]; il y a bien peut-être un peu d'influence, car je ne me gêne pas pour faire de la morale aux parents, mais sous ce rapport je suis très sceptique."

À vrai dire, ces sauvetages ne furent jamais que des exceptions puisque la Société échoua le plus souvent à pénétrer dans les familles. Les adresses portées sur les cartes-lettres étaient pour la plupart fausses, et les visiteurs envoyés dans les plus invraisemblables endroits, et encore les comptes moraux de la société passent-ils sous silence les simples refus de répondre<sup>50</sup>. Il arrivait aussi que la famille se soit empressée de déménager, aussitôt après la première visite. Le petit mendiant, comme tous les enfants de la rue, connaissait en effet parfaitement la race des philanthropes, les "rats blancs" dans son langage<sup>51</sup>. Le rat blanc, c'est le monsieur bien mis qui vous tient solidement par la manche pour vous faire une leçon de morale avant de lâcher sa pièce et qui, sur votre mauvaise mine ou en cas d'insolence, est parfaitement capable de vous conduire au poste. Vraie police parallèle des mœurs, et qui faisait partie des risques de

47. *Bulletin de la Société contre la mendicité des enfants*, juin-juill. 1898.

48. *Bulletin de la Société contre la mendicité des enfants*, juin-juill. 1897. En 1896, par exemple, la Société réussit à inscrire 39 enfants à l'école, 27 en 1898.

49. *Bulletin de la Société contre la mendicité des enfants*, janv. 1900.

50. Quelques enquêteurs furent ainsi envoyés sous les ponts de la Bièvre. Précisons qu'en 1896, sur 292 enquêtes faites par la Société, le bilan s'établit ainsi : 112 fausses adresses, 82 refus de collaborer de la part des parents, 59 déplacements inutiles (les enfants étaient scolarisés) ; restaient les 39 "sauvetages" (*Bulletin [...]*, janv. 1897). Les exercices postérieurs accusent des proportions identiques. En huit ans d'existence, la société mena à peu près un millier d'enquêtes.

51. H. Joly, *Le combat contre le crime*, p. 130.

la rue. L'enfant en refusant de parler ou en biaisant se protégeait lui-même, mais aussi protégeait sa famille de l'intrusion d'un de ces messieurs, qui avait d'ailleurs toutes les chances d'être fort mal reçu. Un dirigeant de la Société parlant des grandes cités ouvrières du 13<sup>e</sup> arrondissement avertissait charitablement les militants<sup>52</sup> :

"Il n'est pas toujours prudent de s'aventurer dans ces parages à titre privé pour se mêler de 'ce qui ne vous concerne pas' comme on ne se gêne pas pour le dire."

[26] Les seaux d'eau envoyés sur les musiciens-prêcheurs de l'Armée du Salut, cité Jeanne d'Arc<sup>53</sup>, témoignent, entre bien d'autres épisodes, de l'accueil réservé aux missionnaires de la moralité. Les plus intelligents apôtres des patronages catholiques avaient parfaitement compris qu'en ces quartiers leur meilleure arme pour gagner les âmes n'était pas la charité ou le bon de pain, mais le désintéressement, le non retour, la nudité. Les visiteurs de la Société étaient bien loin de cet évangélisme ; leurs discours et leur argent pouvaient-ils être pris pour autre chose que la volonté de faire honte aux parents de leurs enfants et de leur faire faute de leur propre misère ? "Nous espérons être accueillis en libérateurs [...], on se défiait de nous comme si nous faisons la traite des esclaves"<sup>54</sup>. Enfin, dernière révélation, ces enfants, pas plus que ces pères ou ces mères, ne criaient au secours. Les enfants chargés de chaînes auxquels ils s'attendaient étaient des êtres qui non seulement n'éprouvaient nulle honte à tendre la main, mais encore affirmaient, en vendant des babioles, la légitimité de leur occupation. Les petits revendeurs au panier, à la corbeille, à la manne, les petits regrattiers, vendeurs et vendeuses de fleurs, d'épingles, de nougat, de menue mercerie, tous les non patentés du bazar des rues de Paris ruiné économiquement par la toute puissance du commerce sédentaire et par force transformé en déguisement de la mendicité, ne sentaient nul opprobre attaché à ce qui était pour eux un métier. Voilà comment le secrétaire général de la Société exposait leur cas<sup>55</sup> :

"La vérité nous oblige de dire que nous n'avons jamais rencontré chez eux le moindre sentiment de honte. Ils exercent un métier comme un autre, et ce métier en vaut beaucoup d'autres puisque la plupart refusent d'en changer. Une expérience personnelle, qui commence à compter, nous a amenés à la conviction que pour la majorité de ces enfants la mendicité est élevée à la hauteur d'une profession : on est mendiant comme on est serrurier ou menuisier, avec cette différence fort appréciable, même pour un cerveau de huit à dix ans, qu'un apprenti menuisier ne gagne rien, ou à peu près rien [...] Aussi ne veut-on pas d'autre métier une fois qu'on y a goûté : la paresse y trouve son compte, on est libre d'errer à sa guise, on ne subit la loi d'aucun maître, on n'a pas à faire effort de volonté ou d'énergie et on est tenté de considérer comme des esclaves ceux qui pour un profit moindre consentent à passer huit ou dix heures par jour dans un atelier."

La honte qui pèse sur ces enfants, c'est qu'ils n'ont pas honte, et la suprême audace de ces marginaux est de prétendre qu'ils n'en sont pas. Mais la paresse et la licence dont les accusait le moraliste n'existaient que dans le parti-pris de son refus à leur reconnaître tout statut de travailleur. Réplique typique de petite mendicante : "J'mendie pas, j'vends

---

52. *Bulletin de la Société contre la mendicité des enfants*, janv. 1897.

53. R. Michaud, *op. cit.*, p. 15.

54. *Bulletin de la Société contre la mendicité des enfants*, mars 1901.

55. *Bulletin de la Société contre la mendicité des enfants*, mai 1898.

des épingles à tête noire." Cette fillette de dix ans qui discutait avec un avocat<sup>56</sup> [27] et osait se plaindre de son arrestation – "Ils sont fous les agents" – avait toutes les apparences contre elle : qui oserait dire que le commerçant dont la boutique regorge d'épingles et qui attend la pratique est lui aussi un mendiant ? Si on lui tend une pièce sans prendre d'épingles, à moins de se sentir observée par un agent, elle prend. Mais c'est parfaitement sûre d'elle-même qu'elle refusait l'étiquette infamante ; et l'ingénue se mettait à raconter son métier, ses rythmes et ses ruses :

"Je me lève à dix heures du matin, je m'amuse, je déjeune ; maman me donne mon panier plein d'épingles qu'elle est allée chercher aux Halles ; je prends ensuite le tramway et je descends au boulevard Haussmann, en face le numéro 78 ; là je vends mes épingles [...] Quand j'aperçois les agents, je rentre chez le marchand de vin du coin de la rue de Rome pour me rafraîchir [...] Il y a bien les bourgeois, mais je fais attention, j'offre mes épingles qu'aux dames."

Plus tard, toujours au Dépôt, elle s'indignera d'un article de presse la mettant en scène, battue par sa mère, forcée à de mortelles stations dans le froid et la neige. Elle poussera la naïveté jusqu'à dire encore la vérité – qu'elle quitte le boulevard tous les soirs à dix-sept heures sonnantes, que sa mère lui a appris à lire et à écrire... –, sans s'apercevoir que là où elle est, on ne parlait pas le même langage qu'elle : "Si tu savais bien lire et écrire, conclut l'avocat, avec les aptitudes que tu as, tu pourrais devenir bonne vendeuse dans un grand magasin." L'histoire de cette petite pécheresse est celle de milliers d'enfants qui, plus ou moins longtemps, ont pratiqué et vécu la mendicité. La nécessaire participation enfantine à la survie de la famille était bien, quoi qu'on en pense, une morale, et c'est contre cette morale que la Société s'était brisée. A l'heure des bilans, le philanthrope devait bien convenir que le sauvage ou le petit ilote qu'il pensait trouver n'existait pas, et que tous ses efforts de prévention ne valaient pas une police souple et bien faite. Dès lors, la question du travail ne se posait plus en termes d'alternative morale à l'oisiveté : c'était le sentiment dévoyé du travail qu'il fallait redresser chez ces gamins, au risque de voir se perdre toute une génération pour l'atelier, l'usine ou le bureau. Mais n'y avait-il pas aussi autre chose ? Dans le milieu des œuvres, croyait-on réellement à l'axiome de la perversion de l'individu par la mendicité, du producteur tué dans l'œuf par le geste de l'aumône ? Au sein de la Société, en tout cas, l'expérience accumulée par tant de visites infructueuses aux familles avait permis de dépasser cette naïveté<sup>57</sup> :

"Nous avons affaire à des malades qui voient tout le mal chez les autres, c'est-à-dire chez nous et non chez eux, à des malheureux qui accusent de leur malheur non leur inertie, leur paresse, leurs vices, mais vous et moi, qui ne leur fournissent pas le vivre et le couvert [...] Vous ne leur ôterez pas de l'esprit que nous avons une dette envers eux."

Les rebuffades des parents et les défis des petits mendiants devenaient les symptômes d'un mal latent, autrement grave que la vente de lacets sur les boulevards par des irréguliers de l'école : la famille ouvrière, fabrique de fortes têtes, bouillon de culture non pas tant de futurs criminels que de futurs révoltés contre ce "nous" auquel s'identifiait la Société. C'était bien ce sentiment qui l'emportait chez ses membres

---

<sup>56</sup>. Ce cas est longuement développé par Henri Rollet dans le journal *L'Enfant, organe des sociétés protectrices de l'enfance et de l'adolescence*, n° des 15 avril et 1er juin 1891) et repris dans son ouvrage, écrit avec Guy Thomel, *Les enfants en prison*, 1891, p. 83-90.

<sup>57</sup>. *Bulletin de la Société contre la mendicité des enfants*, juin-juill. 1897.

lorsqu'ils se séparèrent en 1901, tirant la leçon de leur échec. Le temps des sociétés charitables est passé, [28] la parole est à l'État, et le seul remède dans la prise en charge totale de tous les enfants de la classe ouvrière<sup>58</sup>. Après le rêve de l'école pour tous, celui de l'internat général. La seule pertinence à reconnaître aux discours successifs de ceux qui, pour leur sécurité, veulent le bonheur du peuple est dans la force des réalités qui engendrent leurs songes.

### *Vagabondages*

La vie mendicante, comme la vie en bande, n'avait donc rien d'un comportement de rupture, au contraire du vagabondage en quoi se résumait pour bien des auteurs toute la délinquance des jeunes. Ils avaient pour eux les chiffres démonstratifs publiés par la police et l'apparente simplicité du phénomène : l'enfant sans liens ni ressources qui bat le pavé. On pourrait donc en discuter à la façon du vol et de la mendicité, traiter le vagabondage comme une espèce au jardin des délits enfantins. Mais le vagabondage n'est qu'une pure création du droit pénal, un mot de la répression, il n'a d'existence qu'en tant que délit légalement constitué. Le petit vagabond était un vagabond parce qu'on l'arrêtait, mais quant à ce qui l'avait amené là, c'était une zone obscure que les moralistes s'employaient à éclairer, mais toujours sans succès puisque leurs analyses reposaient sur la confusion des errances et l'amalgame des destins. Quoi de commun en effet entre l'enfant de sept ans qui ne rentre pas, celui de douze qui trouve porte close, l'apprenti de quatorze qui déserte l'atelier, les enfants orphelins soudain seuls au monde, l'assisté quittant ses parents nourriciers ?... Sans courir le risque d'une typologie, il ne sera ici question que des situations familiales et des rapports de travail qui faisaient des petits chemineaux urbains ces passants encore si familiers à la fin du dernier siècle.

Quand, à l'audience des mineurs, dans une quelconque fournée de petits coupables, figurait un de ces gamins qui, à dix ans à peine, étaient déjà d'ardents récidivistes de la fugue, le juge avouait parfois sa perplexité. Pourquoi ces enfants qui avaient le gîte et le couvert, une famille souvent bien réputée dans le quartier, eux-mêmes parfois bien notés à l'école, s'exposaient-ils à coucher dans des refuges innommables, à vivre de coups de main ou de corvées aux Halles ("gaminer", "noyauter", disaient-ils) avant de rentrer, par la force ou de plein gré, pâles, amaigris, dépenaillés, mais prêts à de nouveaux départs ? "Jeune et léger", "insouciant", les appréciations du commissaire de police à leur sujet se ressemblaient ; quand ce n'était inconscience, c'était déjà perversion : "Sournois et aime à vagabonder", "leur fils est un petit paresseux qui déserte sans motif le domicile paternel"<sup>59</sup>. Pourquoi aussi ces fables débitées avec aplomb aux policiers, ces récits d'abandon par la famille, ces fausses adresses en province, cette habileté à brouiller les pistes qui déconcertaient tant les autorités ? [29]

Mais, dirait-on aujourd'hui, regardez la famille, plongez le regard dans son intimité pour y lire les bonnes raisons de ces fuites : l'absence d'amour, les scènes, les

---

<sup>58</sup>. Un directeur d'école communale estime que la ville devrait affecter tout son domaine immobilier, en banlieue et en province, à loger "des milliers d'enfants mendiants plus ou moins abandonnés à eux-mêmes". Un autre directeur est encore plus net : "Dans nos grandes villes, dont les familles sont dissociées par l'industrialisme moderne, les parents pauvres, occupés tous deux à l'usine, ne peuvent plus déjà élever leurs enfants. Je crois que l'école primaire avec réfectoires et dortoirs, que l'internat public, en un mot, deviendra donc un organe indispensable. Je crois au rôle éducatif et social de l'internat pour les parents de familles honnêtes". (in *Bulletin [...]*, févr. 1900).

<sup>59</sup>. APo, Registres du commissaire de la Gare.

violences du père... Ces échappés des géhennes familiales auraient été des vagabonds par réaction, presque par nécessité, et les fables qu'ils inventaient, la mort symbolique de la famille. Que vaut réellement ce schéma explicatif puisqu'il fait rapidement tomber dans les représentations caricaturales de la vie ouvrière et revient à doter l'enfant de la conscience douloureuse d'un modèle familial autre et inaccessible ? Encore faudrait-il expliquer pourquoi ceux-là seulement partaient, alors que la vie familiale était la même pour tous. Ainsi la question des coups : tous les enfants étaient battus, que ce fût enchaînement de la vie domestique – "les parents tapent parce qu'ils n'ont pas le temps et que les claques vont plus vite que le parlage"<sup>60</sup> –, ou pédagogie abrupte fondée sur une certaine représentation de la nature de l'enfant. Mais les enfants les plus battus étaient précisément les plus "tenus", les plus "serrés", souvent ceux dont les parents redoutaient le plus pour eux les dangers de la rue. Fil-de-Fer – il faut lire ce récit d'enfance martyre pour comprendre par quoi certains enfants passaient<sup>61</sup> – n'avait jamais songé à quitter sa marâtre, sachant bien que cette faute lui aurait valu des sévices redoublés.

Souvent, ce qui pourrait trop facilement passer pour une affaire de coups et d'un rejet de l'enfant celait des conflits et des détresses nés d'une perturbation dans la distribution des rôles familiaux. Ainsi le fils aîné devant le remariage du père ou de la mère. Il a été très généralement élevé dans l'idée qu'un jour viendra où il aura à assumer une fonction parentale, protecteur des petits ou chef de famille succédant au père. Témoin parmi d'autres ce souvenir<sup>62</sup> :

"Habituellement, quand le père s'absentait, sa place, au plus haut de la table, demeurait vide. Un jour ma mère m'y fit asseoir et j'eus même les honneurs de la timbale d'argent. La pauvre femme, depuis quelque temps, paraissait très lasse [...] Les petits se taisaient comme s'ils sentaient, eux aussi, la solennité du moment. Simplement, un peu tremblante, elle dit : 'Aime-les bien'".

Il n'est qu'à voir dans certains récits le mépris dont est entouré le souvenir d'un aîné qui, parti vivre sa vie, avait refusé de remplacer le père<sup>63</sup>. Le remariage était pour l'enfant un drame très profond, aux multiples échos sans doute, mais d'abord ressenti comme la trahison à son égard d'une morale très intériorisée : l'enfant fuit alors une famille qu'il ne veut pas quitter.

Voilà qui, inversement, peut expliquer bien d'autres exils. L'amour porté aux enfants dans les familles ouvrières était tout le contraire d'une volonté de préservation d'un état d'innocence, d'une mise à l'écart du champ des conflits et des difficultés quotidiennes. Il ne s'agit pas ici de voyeurisme sexuel, légende répandue par les moralistes discourant sur la famille pauvre : les nombreux témoignages sur la pudeur des pères, la séparation des sexes dans le couchage des enfants témoigneraient plutôt chez les parents [30] de la hantise de son exercice, et la répression de la sexualité enfantine était ici aussi forte qu'ailleurs. L'enfant avait dans la famille un statut d'adulte asexué, interlocuteur dans ses débats, partie prenante dans ses conflits<sup>64</sup> :

<sup>60</sup>. L. Frapié, *Les gamins de Paris*, 1925, p. 88.

<sup>61</sup>. Jehan Rictus, *Fil de Fer*, 1906 (rééd. Les Formes du secret, 1980).

<sup>62</sup>. Maximilien Gauthier, *La vie d'un homme*, 1926, p. 26-27.

<sup>63</sup>. Maurice Chevalier, *Ma route et mes chansons*, t. 1, 1947, p. 20. Le départ volontaire du domicile familial par un aîné motivait fréquemment des demandes de mise en correction paternelle ; voir Georges Bonjean, *Enfants révoltés et parents coupables*, 1895, p. 26-27.

<sup>64</sup>. A. Perrin, *op. cit.*, p. 44.

"Qu'on ne soit pas surpris que ma mère ait tenu de tels propos à l'enfant de cinq ou six ans que j'étais. Je n'ai jamais été pour elle une créature mineure, à laquelle on ne dût parler que de futilités et en bêtisant [...] Il est fréquent au reste que dans les familles ouvrières on en use ainsi avec les enfants. Ils partagent la vie des adultes d'une façon trop étroite, même en esprit, pour n'en pas acquérir très tôt [...] une sorte de compétence qui leur vaut d'être considérés comme des égaux, sauf, il va de soi, en ce qui concerne la pratique de l'autorité."

Sans qu'il soit besoin comme dans cet exemple de coups et de privations, la fugue était l'échappée qui soustrayait l'enfant à cette lourdeur, une cure d'enfance : "J'en vins à me dire que, tout de même, je n'étais qu'un enfant"<sup>65</sup>. Parti seul ou à deux, l'enfant s'empressait d'enraciner son errance en quelque lien secret ; aménageant leur nouvelle vie, ces petits sauvageons retrouvaient les rythmes familiaux<sup>66</sup> :

"C'est donc de là que nous avons vécu dans la forêt. Le matin nous allions à la Halle faire des corvées, nous gagnions des fois huit, dix sous ; alors nous achetions du pain et quelque chose, et puis nous revenions dans la forêt faire la cuisine."

Reconstitution, à l'état de nature, d'une communauté, avec des charges acceptées et partagées, mais épurée des conflits du monde.

Le petit vagabond, c'était aussi l'enfant seul, sans famille ou abandonné. Les institutions publiques d'assistance à l'enfance ayant toujours considéré comme hors de leur mouvance les orphelins en âge de travailler, leur sort était rapidement réglé : à moins d'être pris en charge par la famille ou recueilli par quelque voisin ou relation des parents – les enquêtes sociales démontrent la fréquence de ces adoptions de fait – leur vie d'adulte commençait. Quant aux abandons, ils résultaient d'arrangements au sein des familles perdues de misère : ces "fils renoncés"<sup>67</sup> partaient de leur plein gré, munis d'un viatique et de vagues adresses, riches surtout de leur espoir de vivre. Il y a peu encore, l'enfant consommateur, l'enfant gérant sa vie pour son propre compte, l'enfant-homme, était une figure dont nul, chez les gens du peuple, ne songeait à s'étonner. Pour l'enfant seul à Paris au 19<sup>e</sup> siècle s'offraient deux manières de gagner son pain. D'abord la rue elle-même et ses petits métiers : seul ou en association, on pouvait vivre d'une petite industrie de ramassage, de revente ou de service, mais au prix d'un véritable apprentissage et de dangers constants. Ces métiers avaient leur réglementation interne, visant au respect des situations acquises et au partage des parcours ou des débouchés : le nouveau venu devait combattre pour s'y tailler une place. Pesait également sur eux la réglementation policière : sans l'octroi d'une autorisation administrative, on était sans métier et, pour peu que le gîte fût lui aussi irrégulier, vagabond. L'autre voie, c'était le grand atelier [31] : dans les papiers peints, les châles, la passementerie, l'imprimerie, foisonnaient les places de petits manœuvres. Embauchés et payés par les ouvriers qu'ils servaient, inconnus des patrons, les enfants étaient leveurs de feuille, lanceurs, tireurs... Dans le faubourg Saint-Antoine, les "papiers peints" comme on les appelait, peuplaient les garnis et occupaient la rue le soir. Quand les commandes pressaient, ils savaient se faire payer et se ménager des temps de liberté<sup>68</sup> :

"Dans les fabriques de papiers peints, on a beaucoup de peine à se procurer les jeunes auxiliaires appelés vulgairement *tireurs*. Ceux-ci, après avoir traité de leur

<sup>65</sup>. A. Perrin, *op. cit.*, p. 210.

<sup>66</sup>. *Gazette des tribunaux*, 1er mai 1881.

<sup>67</sup>. Voir les récits d'Hippolyte Raynal, *Malheur et poésie*, 1834 et *Sous les verrous*, 1836.

<sup>68</sup>. L. Faucher, "Le travail des enfants à Paris", in *Revue des deux mondes*, nov. 1844.

salaire, entrent dans l'atelier, travaillent une demi-journée et se retirent ensuite : ouvriers et maîtres m'ont déclaré qu'un imprimeur sur papier changeait souvent de *tireur* trois fois par jour. Cette inconstance d'humeur et cette irrégularité de conduite n'empêchent pas les jeunes élèves de la manufacture parisienne de trouver de l'emploi quand ils veulent ; les *fabricants*, ayant besoin d'eux, les acceptent malgré leurs défauts."

Cette instabilité et cette morgue, que les compagnons leur faisaient durement payer aux périodes de chômage, rendaient l'existence de ces enfants précaire et périlleuse. Certains parvenaient sans doute à gravir les échelons de la hiérarchie ouvrière, mais pour combien, livrés au pavé par une oisiveté plus ou moins forcée, qui venaient commencer au Dépôt une autre carrière ? La répression du vagabondage était l'écrémage permanent d'un sous-prolétariat enfantin en renouvellement constant. C'est lui que l'on voit courir aux spectacles de la rue et, aux barricades, tirer sur les canons. Cachés derrière les plumes de l'ange créé par le poète, ces gamins fumeurs, buveurs et concubins ont été les vrais Gavroches.

À l'approche du 20<sup>e</sup> siècle, s'amenuisent ces possibilités de vie enfantine. Beaucoup de petits métiers ont été marginalisés, d'autres au contraire se sont installés, renforçant leur discipline et leur hiérarchie. La mécanisation ou le départ de Paris des branches industrielles employeuses d'enfants a bouleversé le marché du travail enfantin. Sur le plan légal, l'obligation scolaire et les réaffirmations périodiques de l'interdiction du travail précoce (1874, 1892), en persuadant chacun de l'humanité d'une protection due à l'enfant pauvre, visaient à lui ménager le temps nécessaire à l'acquisition de la santé physique et morale qui font accepter d'un cœur léger son destin de prolétaire. Pourtant, les statistiques policières n'accusent nulle pointe spectaculaire de vagabondage. Certes, quelques activités de remplacement étaient apparues : la pratique de petits métiers neufs comme la vente des journaux et surtout l'embauche dans les petits ateliers de famille qui, ignorés de l'inspection du travail, n'étaient guère regardants sur l'âge de leurs apprentis. Mais l'époque est à la mise en place de nouvelles structures administratives d'assistance à l'enfance abandonnée, ainsi qu'au développement insolite d'œuvres et de fondations privées dont le plus clair de l'activité semble bien avoir été l'approvisionnement d'un marché clandestin du travail enfantin, à destination des usines de banlieue, de province ou même de l'étranger<sup>69</sup>. [32] Quel qu'en soit le mode – travail forcé, pieuse prise en charge ou mise en tutelle par l'État –, il était devenu bien difficile aux petits vagabonds de passer à travers les rets de l'assistance. Perdant la maîtrise de sa vie et de ses souffrances, l'orphelin était devenu un pauvre honteux.

Une autre innovation marqua aussi l'époque, pour la majorité des enfants cette fois : la ritualisation de l'entrée dans le travail. La fin de l'école, le certificat d'études, la première place rétribuée étaient les étapes d'une brusque rupture dans la vie enfantine, le passage à un nouvel âge, autrefois ménagé et adouci par de multiples transitions, désormais brutal et ébloui. Vêtements, itinéraires, amitiés, tout changeait au cours de cette soudaine maturation sans puberté. Mais que voulait dire avoir treize ans et commencer à travailler ? Pourquoi, d'autre part, les minutieuses statistiques établies par Albanel montraient-elles à cet âge un subit gonflement du vagabondage<sup>70</sup>, phénomène

<sup>69</sup>. Une recherche s'impose sur l'ampleur prise par ce secteur de la philanthropie. Lors de certains scandales qui éclatèrent après 1900, la presse avança des effectifs considérables d'enfants ainsi placés : 16 000 par l'œuvre du "Placement gratuit des enfants pauvres à la campagne" de l'abbé Santol, par exemple. Voir Alain Cottureau, "La vie des enfants ouvriers au XIX<sup>e</sup> siècle", in *Autrement*, sept. 1977.

<sup>70</sup>. L. Albanel, *Le crime dans la famille*, p. 117-118.

amplement confirmé par les archives policières : les enfants en fuite traduits devant le commissaire avaient, pour la plupart, entre treize et quinze ans. On dirait que pour tous ceux-là, avec le travail, était venu le temps des vraies ruptures.

Paul Delesalle, apprenti mécanicien dans les années 1880, a pu écrire <sup>71</sup> :

"Mon certificat d'études et autres papiers du même genre prouvant que je devais savoir lire, écrire et compter obtenus, mon père décida de me faire apprendre un métier –le sien – comme il est généralement d'usage dans la classe ouvrière."

Vers 1905 encore, dans l'industrie du meuble de luxe, plus de la moitié des apprentis étaient fils d'ouvriers du métier<sup>72</sup>. Cette persistance de l'apprentissage contractuel n'était pas le témoin d'un âge d'or : il n'a jamais été un mode de formation réglé et progressif, "l'attrape-science" a toujours dû se former seul, par l'observation et les conseils hâtivement donnés, entre les corvées dont on l'accable et les tâches où on le spécialise. Pour se perfectionner, et plus encore pour commencer à gagner, monnayer ses connaissances, il faut changer de maître. Mais à quoi bon ces épreuves, ces stages à maigres et aléatoires gratifications, quand s'offraient tant de places immédiatement rémunérées de petits ouvriers ?

Le petit atelier avait chassé le grand sur le marché du travail infantin ; au sortir de l'école, les emplois les plus courants et les plus proches étaient les places de manœuvres offertes par la masse des établissements vivant des commandes des grosses maisons de commerce et des grandes entreprises : faible personnel, mécanisation réduite, mais production intense et forte discipline. Sous l'œil du maître, aucune seconde perdue, aucun geste inutile : le salaire à la tâche régnait ici, avec ses clauses habituelles, primes et retenues. Dans les fabriques de cartonnage, la production abattue dans l'heure devait être annoncée à haute voix, et "il ne fallait pas avoir la colique"<sup>73</sup>. Les exigences des patrons n'étaient pas moindres dans le commerce, autre grand débouché des énergies enfantines : les boutiques des arrondissements riches recrutaient dans les faubourgs la plèbe de leurs commis [33] et de leurs vendeurs rémunérés à la semaine. Les doctes analystes de la "crise de l'apprentissage" ne manquaient jamais d'insister sur l'égoïsme des parents préférant engager leurs enfants dans ces postes sans avenir professionnel mais où "l'on gagne de suite", plutôt que de faire effort pour leur donner un métier. Mais ces familles, pour la plupart installées depuis peu à Paris, n'avaient guère de savoir professionnel à transmettre à leurs enfants et voyaient plutôt leur avenir dans la sécurité d'un emploi stable que dans une prestigieuse qualification, qui ne mettait à l'abri ni des reconversions ni du chômage. Le salaire de l'enfant était aussi devenu, bien plus qu'autrefois, une pièce essentielle de l'équilibre domestique : la dureté des conditions de vie poussait à l'exploitation intensive des forces familiales. La paye des aînés recevait une destination fixe – le règlement du loyer très souvent – et permettait à la mère d'éviter le travail extérieur pour mener de front l'élevage des petits et un travail de couture à domicile qui, pour une rémunération dérisoire, occupait la moindre parcelle de son temps libre.

L'enfant n'était donc ni le maître ni le bénéficiaire de son propre travail. La part de son salaire à lui octroyée par la famille - le "prêt", disait-on parfois, comme à l'armée - ressemblait à la gratification donnée à l'apprenti, discrétionnaire et tout aussi menue. Ce travailleur avait en réalité deux patrons, qui la plupart du temps avaient passé alliance :

<sup>71</sup>. Institut français d'histoire sociale (Paris), manuscrit de Paul Delesalle : "Mes années d'apprentissage".

<sup>72</sup>. Office du Travail, *Rapport sur l'apprentissage dans les industries de l'ameublement*, 1905.

<sup>73</sup>. R. Michaud, *op. cit.*, p. 55-56.

les parents, régulièrement convoqués à l'atelier, étaient tenus au courant de sa conduite et de ses gains. Mais la nature des travaux imposés à l'enfant faisait surgir de bien plus graves conflits que les grappillages sur le salaire. Que l'instabilité et l'indiscipline aient été alors fréquentes chez ces enfants est peu dire, elles étaient la règle, bien des témoignages en font foi. Le jeune personnel des boutiques et des ateliers était une main d'œuvre de passage, aussitôt remplacée que congédiée, si bien que rapidement, chez la plupart, les ateliers traversés et les métiers ébauchés ne se comptaient plus. Le petit patronat, bien loin de chercher à s'attacher ses auxiliaires enfantins avait pour toute politique de juguler par un brassage continu les résistances aux règlements d'atelier et aux cadences imposées. Les conflits avec ces enfants, souvent anciens de la même école ou de la même bande, tournaient facilement à l'affrontement collectif et direct, alors que dans les ateliers où travaillaient les apprentis, l'autorité exercée par les compagnons tempérant les rapports entre les enfants et la direction. Les départs volontaires contribuaient autant que les renvois forcés à l'incohérence de ces itinéraires professionnels que venaient clore seulement la chance d'une "bonne boîte" ou la volonté d'acquérir sur le tas les qualifications nouvelles réclamées par les branches neuves ou les vieux métiers en voie de mécanisation. De plus, le travail de bureau ou de boutique rendait mal à l'aise l'enfant des faubourgs. Se montrer dans le quartier en col cassé et en chapeau ne "posait" aucunement vis-à-vis des camarades et du milieu d'enfance, c'était plutôt sujet de moquerie<sup>74</sup>. La nostalgie des "bleus" portés par les autres a fait rejeter par bien des enfants cet uniforme de trahison. [34]

Cette instabilité n'était ni admise ni comprise des familles. Que l'enfant ne puisse rester en place, qu'il fasse preuve de mauvais esprit dans le travail, passait non seulement pour une rébellion contre l'autorité domestique – "D'puis quand qu'est les enfants qui font la loi!"<sup>75</sup> – mais pour un manquement à la solidarité familiale puisqu'il privait la communauté de l'appoint régulier de son salaire. Pour dissimuler un renvoi, l'enfant dépensera des prodiges de ruse, il se mettra fébrilement en quête d'une nouvelle place, mieux payée, pour en faire miroiter les avantages à son entourage. Les conflits qui l'opposaient aux parents avaient la même profondeur que ceux nés dans les familles bourgeoises à propos des échecs scolaires ou des mauvaises fréquentations de l'héritier. Si là ces drames se jouaient dans l'intimité domestique, ils tournaient au scandale dans les familles ouvrières quand l'enfant désertait. Les observateurs dégagés des clichés traditionnels sur le vagabondage diagnostiquaient souvent à l'origine directe de la fugue "la peur de rentrer chez soi après avoir été congédié par un patron"<sup>76</sup>. Le commissaire de police se faisait l'écho des peu tendres appréciations des pères sur le compte de leurs fils déchus : "Il a mauvais caractère et quitte son travail sans raison"; "Son père dit que l'inculpé aide les camionneurs sur les quais et qu'il ne sait quel état lui faire apprendre." Le refus de reprendre l'enfant, très fréquent en ces cas, le livrait alors tout entier au bras séculier. Chez ces enfants incompréhensifs, la rupture avec le travail portait en elle la rupture avec la famille. Aussi la répression du vagabondage avait-elle changé de nature, passant de la régulation coutumière d'une plèbe enfantine vivant à la lisière du travail, à

---

<sup>74</sup>. "Être vêtu d'une cotte et d'un bourgeron bleu comme mes copains imprimeurs, mécanos, voilà ce qui m'aurait donné l'air gaillard et une autre allure !" G. Guiraud, *op. cit.*, p. 32 – Loin du monde des employés rêvant "à leurs pattes de mouche écrasées sur les gros livres", à l'atelier il n'est plus question "de faire des courses, mais bien d'un travail précis, viril, à accomplir dans cette maison pleine de machines". Marc Bernard, *Au secours !*, 1931, p. 54.

<sup>75</sup>. R. Michaud, *op. cit.*, p.61.

<sup>76</sup>. Joseph Meurice, *Les fugues chez les enfants*, Thèse de médecine de Paris, 1899, p. 49-50.

la mise à l'écart concertée des fils rebelles aux nouveaux impératifs de la production, à la fois dans le travail et dans la famille. Cette alliance du père et du policier n'était pas chose nouvelle, on l'a vue en action dans la répression domestique du vol enfantin, il serait bien excessif d'en faire le signe ou le symbole d'une alliance désormais stable contre l'enfant délinquant de tous les pouvoirs et de toutes les autorités, du passage à l'ère des "conflits de générations" qui le plus souvent résume, en dernier appel, le discours des spécialistes d'aujourd'hui. Il reste qu'au 19<sup>e</sup> siècle dans la famille populaire, dont fait toujours défaut une réelle histoire, l'enfant était étroitement lié à sa vie et à sa morale, reproduisant ses valeurs en élève attentif et faisant bloc avec elle pour sa défense. La scandaleuse (merveilleuse ? ) liberté de l'enfant pauvre dénoncée par les moralistes se révèle bien un mythe, derrière lequel apparaît la cohérence du milieu ouvrier face à l'existence qui lui était faite, jusque dans les actes quotidiens de ses enfants. [35]